SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
DEUXIEME REUNION ANNUELLE ORDINAIRE
MOHAMMEDIA, MAROC LES 16 ET 17 JUIN 1980

AFRICARE/GA/4/27

Rapport du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance couvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1979

AFRICAN REINSURANCE CORPORATION
SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

Adresse Télégraphique: Africare Lagos
Télex: 22647 (Africa) NG
Téléphone: 633724/633681

Bookshop House
50/52 Broad Street
P.M.B. 12765
Lagos Nigéria

Date: le 16 Juin, 1980

Honorables représentants,
à l'Assemblée Générale de
la Société Africaine de Réassurance

Excellences,

Conformément aux Articles 14 et 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance ainsi qu'à l'Article 8 du Réglement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous transmettre, au nom du Conseil d'Administration de la Société, le Rapport Annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 1979 ainsi qu'un résumé du Budget Administratif pour Janvier – Décembre 1980.

Je vous prie d'agréer, Excellences, les assurances de ma très haute considération.

SAAD KANOUNI
Président du Conseil
d'Administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA-RE

Président
Saad Kanouni (Maroc)

Vice Président
D. Potouonjou (Cameroun)

Administrateurs
L. Titah (Algérie)
H. M. Hafez (Egypte)
B. V. Mobioh (Côte d'Ivoire)
F. T. Nyammo (Kenya)
E. Okwor (Nigéria)
E. Sinyokosa (Zambie)
T. Okelo-Odongo (Banque Africaine de Développement)

Suppléants
I. M. Felfel (Libye)
(Suppléant à M. Kanouni)

K. S. Kudo (Togo)
(Suppléant à M. Potouonjou)

M. H. Enneifer (Tunisie)
(Suppléant à M. Titah)

A. A. El-Dawi (Soudan)
(Suppléant à M. Hafez)

T. T. Fall (Sénégal)
(Suppléant à M. Mobioh)

O. Kufuor (Ghana)
(Suppléant à M. Nyammo)

F. M. Carew (Sierra-Leone)
(Suppléant à M. Okwor)

B. Ghebray (Ethiopie)
(Suppléant à M. Sinyokosa)

COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICARE

Edward Mensah (Ghana)
Directeur Général et Chef Exécutif

Kabisi pene Yemba-Milanga (Zaire)
Directeur Général Adjoint

Nabil S. Mohareb (Egypte)
Secrétaire Général

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	5 – 6
Année de souscription 1979	6 – 7
Projection sur l'encaissement de primes	7 – 8
Retention et Programme de Rétrocession	8 – 11
Sinistres au comptant	11
Résultats des opérations techniques 1978/79	11
Le Portefeuille 1979	12
Bureaux Sous-Régionaux	14
Autres Activités	14
a) Relations avec des Organisations internationales et régionales	14
b) Relations avec la BAD	14
Questions relatives au personnel	14
Composition du personnel au 31 Décembre, 1979	15
Adhésion à la Société	15
Assemblée Générale	17
Conseil d'Administration	17 – 18
Points principaux de la situation financiére	19
Rapport des Commissaires aux Comptes	20
Bilan au 31 Décembre, 1979	21
Compte de Profits et Pertes	22
Compte d'Exploitation Technique	23
Notes relatives à l'origine et l'utilisation des ressources financiéres	24
Notes sur les Comptes	25 – 28
Annexes	
i) Etat des Souscriptions	29
ii) Droit de Vote	30
iii) Résolutions de l'Assemblée Générale	31 – 33
iv) Compagnies qui cédent des affaires à l'Africa-Re	34 – 36
v) Liste des Rétrocessionnaires directs 1979	37
vi) Liste des Rétrocessionnaires internationaux 1979	38
vii) Liste des Rétrocessionnaires directs 1980	39
viii) Liste des Rétrocessionnaires internationaux 1980 (Excédent de Pleins)	40
ix) Liste des Rétrocessionnaires internationaux 1980 (Excédent de Sinistres)	41
x) Budget Administratif 1980	42

INTRODUCTION

Le précédent Rapport du Conseil d'administration a couvert la période comprise entre le 1er avril 1977 et le 31 décembre 1978 correspondant au premier exercice financier de la Société. Ce Rapport contenait un aperçu des efforts déployés en vue de promouvoir la création et le lancement de la Société, ainsi que l'énoncé des principales dispositions statutaires régissant sa structure, ses fonctions et ses opérations, dans le but de présenter la nouvelle institution à tous les milieux intéressés.

Le présent Rapport couvre le deuxième exercice financier qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 1979. La Société se trouve toujours dans sa période de formation, et il lui faudrait encore de nombreuses années pour parvenir à maturité et occuper une place prépondérante sur le marché régional comme cela a été envisagé par ses fondateurs. Malgré sa courte histoire cependant, l'impact positif de la Société s'est déjà fait sentir dans plusieurs domaines importants.

D'une part, dans bon nombre de pays africains, on a relevé une amélioration dans les transactions en devises se rapportant aux opérations de réassurance. La poursuite de ce développement apportera sans doute une meilleure image des marchés aussi bien nationaux que régionaux en Afrique, et peut-être que ses effets rejailliront favorablement en des meilleures conditions de réassurance pour le continent.

D'autre part, les opérations effectuées par la Société ont apporté la garantie d'une continuation de la coopération entre les marchés africains et internationaux de réassurance, et dissipé toutes appréhensions quant aux intentions réelles qui ont motivé sa création. Le développement de cette coopération va sans aucun doute entraîner une augmentation de ses acceptations, ce qui accroîtra le potentiel commercial de la Société.

Un point a été également marqué dans la ponctualité et la promptitude avec lesquelles la Société a payé les sinistres au comptant aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur du continent. Peut-être est-ce pour cette raison en particulier que la Société a été dûment reconnue en sa qualité de pourvoyeur sûr de la garantie de réassurance. Vers la fin de l'année sous revue, en effet, la Société a été entièrement acceptée comme partenaire valable sur le marché de la réassurance internationale.

Des efforts sont entrepris depuis 1976 en vue de la constitution d'une Société de réassurance soeur au niveau régional du marché asiatique. Il se pourrait que le démarrage en douceur et les progrès réalisés par Africa Ré favorisent dans une certaine mesure l'établissement de la Société Asiatique de Réassurance, et même lui tracent la voie pour un commencement plus aisé de ses activités en 1980. Il y a lieu d'espérer que la réussite de l'avènement des sociétés régionales de réassurance en Afrique et en Asie facilitera la naissance d'institutions similaires dans d'autres régions en voie de développement, de manière à renforcer l'industrie de la réassurance dans le tiers monde.

Il faut rappeler que la promotion d'Africa Ré en tant qu'institution continentale et intergouvernementale à caractère commercial a suscité beaucoup de scepticisme dans de nombreux milieux. La vaste étendue géographique de son champ d'action, l'indisponibilité du personnel de cadre supérieur et moyen, de même que la carence du personnel technique ont, notamment, constitué les principales raisons qui ont justifié ces craintes. L'expérience de ces deux dernières années nous a montré cependant que si la tâche a été difficile, elle n'a pas été impossible. L'accomplissement de la première étape de cette mission a requis beaucoup de dévouement, de tolérance et de sacrifice de la part de tous ceux qui, à tous les niveaux, l'ont rendue effective, ainsi que beaucoup de bonne volonté de la part de nos partenaires régionaux et internationaux. Il faudrait encore certainement faire plus, pour venir à bout des étapes ultérieures ; il faudrait surtout de la détermination et une foi inébranlable dans les objectifs visés.

La leçon importante tirée de l'expérience de ces deux dernières années est que les institutions intergouvernementales régionales spécialisées peuvent jouer un rôle primordial dans la lutte pour un nouvel ordre économique international par lequel les pays en voie de développement pourraient jouir d'un niveau de vie acceptable. Il est nécessaire cependant que ces institutions soient convenablement structurées et gérées suivant toutes les règles de l'art propres à leurs activités respectives, si les pays en voie de développement veulent en tirer les bénéfices espérés.

HISTORIQUE DU DEUXIEME EXERCICE FINANCIER

L'année 1979 s'est révélée être une période relativement calme pour ce qui est du domaine de l'assurance et de la réassurance. A part quelques sinistres majeurs en Transport Maritime et Aviation, les autres catégories de risques semblent avoir présenté les caractéristiques habituelles. Les effets conjugués de l'inflation mondiale et de la dépréciation du dollar américain ont agi dans le sens d'un accroissement de la contrevaleur exprimée en dollars des primes, des engagements et des sinistres, et entraîné une trésorerie plus importante pour certaines sociétés d'assurances et de réassurances. Les taux d'intérêt qui n'ont cessé de croître tout au long de l'année ont, par ailleurs, favorisé cette tendance par l'effet d'importants revenus financiers provenant des placements.

Une autre caractéristique de l'année 1979 a été la grande tension politique sur le plan international juste avant la fin de l'année. Cette tension a eu des effets sur un certain nombre de variables économiques, et elle a conduit notamment à une forte spéculation sur le marché des valeurs et sur celui des métaux précieux encouragée principalement par les facilités de crédit bancaire. Dans ces conditions, la situation de plus en plus grave des ressources énergétiques et le prix de plus en plus élevé du pétrole ont laissé craindre que l'économie mondiale ne puisse plus être traitée selon les méthodes monétaires et fiscales traditionnelles, et que l'on devait s'attendre à ce que des mesures rigoureuses soient prises dans la plupart des principales économies.

Le continent africain n'a pas été directement touché par l'accroissement de la tension internationale en 1979, mais les effets d'une telle tension tendent généralement à prendre une dimension mondiale. L'inflation et l'instabilité du système monétaire international ainsi que le prix croissant du pétrole ont cependant eu des répercussions dans la région où se situe un grand nombre de pays les moins développés. L'augmentation des taux d'intérêt a dû obliger un certain nombre de pays à revoir leurs plans de développement et à abandonner ceux nécessitant des financements extérieurs.

En revanche, des mesures politiques énergiques prises dans certains pays ont favorisé soit la reprise, soit l'expansion des courants commerciaux bilatéraux ainsi que des initiatives industrielles qui se sont traduites par des entreprises nationales ou mixtes.

En ce qui concerne l'industrie de l'assurance et de la réassurance, l'année sous revue a enregistré l'établissement de nouvelles sociétés d'assurances dans beaucoup de pays africains, notamment en Egypte, au Ghana, au Maroc, au Nigeria et en Ouganda. Il y a eu quelques rares cas de fusion dans certains pays comme le Kenya où cette opération a entraîné une amélioration de la structure du marché national. La domiciliation de l'assurance des marchandises à l'importation a été examinée par un certain nombre de pays, comme le Togo et le Sénégal, conformément aux recommandations internationales, et des cas de révision des primes de l'assurance automobile ont été relevés au Gabon, au Maroc, au Sénégal et en Zambie. Quelques autres changements mineurs sont également intervenus dans certains de ces pays ainsi qu'en Tunisie dans la réglementation des activités d'assurance, qui ne semblent toutefois pas avoir eu d'implications sur les courants de réassurance.

Des efforts en vue de la prévention des sinistres ont été déployés en Egypte et au Maroc, tandis que dans d'autres pays comme le Cameroun, le Maroc, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigéria, ils ont plutôt porté sur l'amélioration des installations portuaires afin de faciliter la manutention des marchandises et réduire les vols des biens importés. Au Kenya, au Libéria et au Soudan, des dispositions ont été prises non seulement pour améliorer le fonctionnement de l'industrie des assurances au niveau national, mais aussi pour développer la coopération entre les différentes unités et/ou entre le marché de l'assurance et l'organisme de contrôle de l'Etat.

ANNEE DE SOUSCRIPTION 1979

Principes de gestion

Au cours de l'année sous revue, la Société a continué à observer les règles de prudence dans sa politique d'acceptation des affaires extérieures au continent ainsi que des facultatives. Devant la modicité de son capital face à l'ampleur de son champ d'activités en Afrique, elle s'est crue, en effet, devoir pour le moment opérer suffisamment de sélection dans la souscription d'affaires couvertes par des traités non africains. Et, par ailleurs, les conditions matérielles dont disposait la Société particulièrement dans le domaine des télécommunications à la fin de 1978 ne lui ont pas permis d'envisager d'étendre ses opérations à la réassurance facultative.

Aussi restrictives que puissent paraître ces mesures, elles étaient en fait destinées à constituer pour la Société un portefeuille sain d'un volume raisonnable, et convaincre ses cédantes du sérieux avec lequel elle comptait remplir ses obligations.

Selon l'Accord portant création de la Société, toutes les Sociétés d'assurances et de réassurances opérant sur le territoire des Etats membres ont l'obligation statutaire de céder 5% de leurs traités de réassurance à Africa Ré. La Société a, de son côte, le devoir de conserver pour propre compte un volume aussi important d'affaires acceptées que lui permet sa capacité technique. Et, en procédant à ses rétrocessions, elle se doit de donner priorité aux institutions africaines d'assurances et de réassurances qui disposent toutefois de la faculté de refuser les offres proposées.

En rendant effectives ces dispositions statutaires, la Société a convenu d'accepter dès le début toutes les cessions rentrant dans les limites du minimum obligatoire de 5% pour toutes les offres qui lui sont faites par ces cédantes en Afrique. Tandis que dans les marchés où les traités de réassurance étaient conclus par les sièges des sociétés étrangères à l'extérieur pour le compte de leurs délégations ou agences situées en Afrique, des arrangements spéciaux ont été faits pour trouver la contrepartie à la cession minimum.

S'agissant de la conservation et des rétrocessions, il a été décidé de retenir un modeste plein de 100.000 dollars américains par traité, par catégorie d'affaires et par compagnie, et d'effectuer des rétrocessions sous forme de "bouquet" de traités à proposer en premier lieu aux Sociétés africaines d'assurances et de réassurance.

Au début de l'année sous revue, il est apparu qu'il faudrait certainement quelque temps pour que les mesures susvisées régissant les opérations d'Africa Ré puissent trouver toute leur signification et que leur impact soit clairement ressenti. Il était également certain que des bouleversements fréquents dans les options de ce genre ne serviraient pas à grand chose, et que toutes modifications devraient être suffisamment fondées, pour le plus grand intérêt de la Société et de ses cédantes. Il a été par conséquent décidé que les mêmes principes que ci-dessus seraient maintenus tels quels au cours de l'année 1979, avec une possibilité de révision au début de l'année suivante.

Il a été constaté cependant qu'en raison des limites élevées résultant du placement des rétrocessions sous forme de bouquet, une toute petite portion de ces rétrocessions a été acceptée par les compagnies africaines en 1978. Aussi, tenant compte des suggestions faites par ces compagnies, et dans le souci de respecter l'esprit de l'obligation statutaire de conserver autant que possible les affaires en Afrique, a-t-il fallu introduire une petite modification à la méthode de placement des rétrocessions en 1979. Alors que le placement des rétrocessions sur le marché international continue à être fait sur la base du bouquet, les compagnies africaines ont eu à choisir entre l'Excédent de plein, l'Excédent de sinistres ou les deux. Cet arrangement semble être de nature à accoître la capacité des sociétés africaines d'accepter un pourcentage plus élevé des rétrocessions d'Africa Ré, sans pour autant affecter la possibilité de placer le reste sur les marchés internationaux. C'est ce qui a été le cas puisqu'il a été demandé aux sociétés africaines de n'accepter ces rétrocessions uniquement que pour leur propre compte.

Estimation de l'encaissement des primes

Le résultat de la mission de marketing d'automne 1978 a laissé entrevoir que la Société recevra les cessions statutaires d'un plus grand nombre de compagnies en 1979, et que dans certains cas, ces cessions seraient même plus élevées que le minimum requis de 5%. Une estimation de l'encaissement de primes de l'Africa Ré pour l'année 1979 a été élaborée sur la base des renseignements recueillis par ses équipes de marketing.

Le tableau ci-après indique une estimation des encaissements des primes pour 1979 selon les zones et par catégorie d'affaires, ainsi que les totaux pour 1978 afin de faciliter la comparaison.

Estimation de l'Encaissement de Primes brutes pour 1978 et 1979 (en milliers de $ E.U.)

Zone	Incendie/ Risques Techniques	Accident	Facultés	Corps	Aviation	Total	
						1979	
A	6.810	1.730	3.675	1.200	90	13.505	9.740
B	2.055	703	2.054	30	100	4.942	4.321
C	703	703	703	—	90	2.199	1.126
D	2.595	2.162	3.997	40	60	8.854	10.413
Total	12.163	5.298	10.429	1.270	340	29.500	25.600
			Vie (toutes zones)			500	600
			Grand Total			30,000	26,200

Pays	Nombre de compagnies (y compris les succursales/agences de compagnies étrangères)		Nombre de Traités	
B. Pays non-membres de l'Africa-Ré	1978	1979	1978	1979
Angola	–	–	–	–
Botswana	–	–	–	–
Cap Vert	–	–	–	–
Comores	–	–	–	–
Congo	1	1	5	6
Djibouti	–	–	–	–
Guinée Equatoriale	–	–	–	–
Lésotho	–	1	–	12
Madagascar	–	2	–	3
Malawi	–	–	–	–
Mozambique	–	–	–	–
Rwanda	–	1	–	12
Sao Tomé et Principe	–	–	–	–
Seychelles	–	1	–	6
Total	1	6	5	39
Grand Total	197	263	1509	2227

Vu le nombre de pays qui ont encore à adhérer à l'Africa-Ré, l'on s'attend à connaitre dans les années qui viennent, une croissance continue des opérations techniques à l'intérieur de l'Afrique. De même, il est espéré que la répartition géographique et institutionnelle de risques continuera à améliorer le potentiel de la Société.

Analyse des Relevés parvenus à la Société

Pendant la période de janvier à décembre 1979, la Société a reçu 6506 relevés de comptes de la part des compagnies cédantes. Ainsi le nombre total de relevés reçus pour la période biennale de 1978/1979 est porté à 7.642 relevés. De ce nombre, 5.122 relevés étaient au titre des opérations en 1978, et il n'y avait que 2.520 relevés qui se rapportent au portefeuille 1979.

Il est intéressant de noter que les relevés reçus jusqu'au 31 décembre 1979, représentent 89% et 32% de tous les relevés pour 1978 et 1979 respectivement. Ces pourcentages se comparent favorablement avec le nombre de relevés reçus pendant 1978 à l'égard du portefeuille de cette année; qui ne représentait que 22%, comme il est indiqué dans le Rapport précédent. Cette comparaison permet de dire qu'il y a eu une amélioration prononcée en ce qui concerne la vitesse à laquelle les compagnies cédantes transmettent leurs relevés de comptes, et que ce développement mènerait à des règlements plus rapides des soldes en suspens. Le tableau suivant indique l'encaissement des primes brutes et les soldes nets enregistrés par la Société jusqu'au 31 décembre 1979, de même que la rétention totale en Afrique.

Encaissement de primes brutes enregistrées (à la date du 31 décembre 1979)

Année de Souscription	Relevés enregistrés	% du Total attendu	Primes brutes en milliers de $ E.U.	Retention de l'Africa-Ré en milliers de $ E.U.	%	Sociétés africaines	%
1978	5122	89	18.220	11.723	64,3	1718	9,4
1979	2520	32	7.323	5.037	68,8	1134	26,2
Total	7642	56	25.543	16.760	65,6	2852	11,1

La révision des chiffres pour 1978 sur la base du pourcentage des rélevés reçus semble indiquer que l'Encaissement de primes brutes pour l'année de souscription 1978 sera dans l'ordre de $ E.U. 22 millions représentant approximativement 84% de la projection initiale de 26 millions faite en 1977 juste avant le commencement des opérations en Janvier 1978. Etant donné qu'il n'a été reçu jusqu'au 31 décembre qu'un petit nombre de relevés pour 1979, il est encore trop tôt de prédire le total des primes brutes pour cette année.

Règlement des sinistres au comptant et récupérations

Au cours de l'année sous revue, la Société a reçu les demandes de paiement et payé les sinistres au comptant s'élevant à $1.228.472,00 dont $451.112,00 se rapportent à l'année de souscription 1978 et $777.360,00 aux opérations de 1979. Le tableau ci-dessous indique un classement des affaires affectées par les sinistres au comptant:

Sinistres au comptant par catégorie d'affaires

Catégorie d'affaires	Sinistres au comptant réglés en $ E.U.		Total
	1978	1979	$ E.U.
Incendie	118.384	108.417	226.801
Accident	17.360	14.266	31.626
Facultés	302.312	640.853	943.165
Corps	12.205	1.643	13.848
Aviation	851	6.161	7.012
Vie	—	6.020	6.020
Total	451.112	777.360	1.228.472

Les recouvrements de nos rétrocessionnaires en ce qui concerne les sinistres au comptant se chiffrent à $ E.U. 863.741. De ce montant, la somme de $ E.U. 219.679 est relative à l'année de souscription 1978. La part des sociétés africaines se chiffrait à $ E.U. 377.500 soit 43,7% tandis que la part des rétrocessionnaires non-africains se chiffrait à $ E.U. 486.181 soit 56,3%.

Résultats des opérations techniques

L'on constatera à partir des analyses des relevés de compte reçus qui précèdent, qu'un certain nombre des dits relevés, s'élevant à 11%, n'a toujours pas été reçu par la Société au titre de ses opérations de 1978, et environ 68% pour 1979. On espère que le reste des relevés relatifs au portefeuille 1978 sera reçu au cours de l'année 1980, et qu'un compte final des opérations techniques pour ladite année sera publié dans le prochain Rapport annuel. Un tel retard pour arriver à des résultats nets des opérations annuelles et en établir un compte final complet est un fait normal, commun à toute entreprise qui souscrit des affaires internationales de réassurance, et trouve sa justification dans le long délai qui peut varier de 6 à 36 mois avant que les relevés de comptes ne soient reçus des compagnies cédantes.

Portefeuille 1980

Comme il est de coutume dans l'industrie, des arrangements appropriés pour le renouvellement des traités ont été conclus vers la fin de 1979 afin de régir le portefeuille de 1980. A cet effet, des estimations provisoires de l'encaissement des primes brutes avaient été retenues, qui situent à 31 millions de dollars le chiffre d'affaires projeté pour la Société au cours de l'année 1980, soit 3,33% de plus que l'année 1979.

Ceci est dû partiellement au fait que certaines compagnies ont décidé de placer à la Société un pourcentage plus élevé de leurs traités que la part minimum statutaire de 5%. Il est également estimé qu'un plus grand volume d'affaires qu'en 1979 proviendra des sociétés opérant dans les Etats africains non-membres. En plus, outre les primes provenant d'Afrique, la Société espère recevoir un modeste volume d'affaires de ses partenaires commerciaux à l'extérieur du continent. Il est estimé que cette prime supplémentaire se situerait dans l'ordre de 3 millions de dollars.

Quant à la rétention et à la rétrocession pour 1980, il a été décidé de maintenir les mêmes éléments de politique suivie en 1979, avec cependant un léger amendement dans le plein de rétention de la Société en ce qui concerne les affaires Incendie, lequel passe de 100.000,00 $ à 200.000,00 $ par traité et par compagnie cédante. On a pensé que ceci aura pour effet d'équilibrer les rétentions de la Société entre les différentes catégories d'assurances, et d'augmenter sa rétention totale au niveau approximatif de 75% des primes prévisibles, au coût du risque marginal additionnel.

Suivant cet arrangement, les sociétés africaines d'assurances et de réassurance sont censées accepter pour leur propre compte environ 14% du programme de rétrocession, portant ainsi la rétention combinée à l'intérieur de l'Afrique à environ 90% de l'encaissement des primes brutes estimé pour 1980.

BUREAUX SOUS-REGIONAUX

Au cours de l'année sous revue, il s'est avéré nécessaire pour la Société de prendre des dispositions pour se rapprocher davantage des compagnies cédantes dans la vaste région géographique d'Afrique. On a pensé qu'un tel arrangement permettrait à la Société de maintenir un contact direct avec ses partenaires immédiats à l'occasion des visites fréquentes et d'échanger régulièrement des points de vues avec elles, le tout visant à fournir une meilleure qualité de services. Il a donc été décidé d'établir deux Bureaux sous-régionaux, pour desservir l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord, et d'accepter les invitations des Gouvernements du Kenya et du Maroc en vue d'abriter ces Bureaux à Nairobi et à Casablanca.

A la fin de l'année 1979, les dispositions nécessaires pour l'établissement du Bureau de la Société à Casablanca étaient presque achevées, de sorte qu'il pouvait être opérationnel dès le 1er janvier 1980. Des négociations relatives aux facilités requises pour le Bureau de Nairobi étaient toujours en cours, et l'on espère arrêter une décision en début 1980, afin que des efforts soient immédiatement entrepris pour l'établissement de ce Bureau.

Le Ministre des Finances du Maroc reçoit les Membres du Conseil d'Administration et de la Direction à son Bureau à Rabat (1979)

AUTRES ACTIVITES

a) Relations avec les Organisations Internationales et Régionales

Dans le Rapport de l'année précédente, référence a éte faite aux premiers contacts pris avec les Organisations internationales et d'autres institutions régionales et sous-régionales dont les objectifs sont, d'une manière ou d'une autre, semblables à ceux de la Société. Ces contacts étaient faits dans le but de présenter la jeune Société à la Communauté internationale, et de préparer la voie pour une coopération positive avec ses organisations membres. On estime que de telles relations assureraient un échange fructueux d'expériences et seraient très avantageux aux économies de nos pays membres.

Au cours de cette année, la Société a bénéficié du statut consultatif au sein de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Elle a également été inscrite provisoirement sur la liste des "visiteurs" aux Réunions annuelles du Conseil des Gouverneurs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, en attendant d'avoir un statut complet d'observateur. Entretemps, des formalités pour l'obtention du statut d'observateur à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) étaient presque achevées, et l'on espère qu'une décision favorable sera arrêtée à cet effet en début 1980. Ceci vient s'ajouter au statut de membre qui a été dès le début accordé à la Société par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) et la Fédération Afro-Asiatique des Assureurs et Réassureurs (FAIR), ainsi que le plein statut d'observateur aux Réunions annuelles du Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement (BAD). La Société jouit aussi de la qualité d'observateur à la West African Insurance Consultative Association (WAICA), et joue un rôle important dans le Congrès Mondial d'Assurance du Tiers Monde (TWIC).

b) Relations avec la Banque Africaine de Développement

Il faut rappeler que les travaux préparatoires pour l'établissement de l'Africa Ré ont été conduits par la Banque Africaine de Développement, et que cette dernière a été autorisée par l'Accord à souscrire 10% du capital social, et à siéger de manière permanente à l'un des 9 sièges de son Conseil d'administration. Etant donné que parmi les 42 pays auxquels des allocations du capital-actions ont été réparties 7 ne sont pas encore devenus membres de la Société, la Banque a continué à détenir le pourcentage impressionnant de 11,01% du total du pouvoir de vote au niveau de l'Assemblée Générale.

Le pouvoir de vote de la Banque sera réduit à 10% du total lorsque ces 7 pays, à savoir le Botswana, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Lesotho, Madagascar, le Malawi et le Rwanda, auront accédé à l'Accord portant création de l'Africa Ré. Ce pourcentage pourrait être réduit plus tard à un minimum qui ne peut être inférieur à 6%, afin de permettre à d'autres Etats africains indépendants d'adhérer à la Société. Une telle ouverture à d'autres pays nécessitera cependant une augmentation du capital à souscrire, de manière à maintenir dans la proportion ci-dessus le pouvoir de vote de la Banque.

Pendant l'année 1979, la Banque et la Société ont continué à entretenir des relations cordiales et constructives, et un bon nombre d'occasions se sont présentées pour des échanges de vue fructueux. La Banque a continué à gérer les fonds de la Société dont on n'a pas besoin dans l'immédiat pour des exigences opérationnelles. Par contre, la Société a donné son appui aux efforts de la Banque dans les domaines précis, et surtout à l'égard des efforts en cours pour la mise sur pied d'une institution africaine pour la promotion de l'Habitat dans le continent (Shelter-Afrique).

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Dans le Rapport précédent, il a été fait mention du fait que des problèmes de logement ont un effet restrictif sur la capacité de la Société à se conformer à l'obligation statutaire d'adopter une politique de recrutement sur une base géographique aussi large que possible. La Société a continué à vivre ces mêmes problèmes pendant l'année 1979, et par conséquent, parmi les dix membres du personnel nouvellement engagés, neuf sont des ressortissants nigérians.

Il y a espoir que la situation s'améliore dans les quelques années à venir par la mise à la disposition de la Société des facilités supplémentaires prévues dans l'Accord de siège, et aussi du fait de la création des Bureaux sous-régionaux. Le tableau suivant donne la composition ainsi que la répartition géographique des membres du personnel de la Société au 31 décembre 1979, en comparaison avec les chiffres arrêtés à la fin de l'exercice 1978.

Composition du Personnel au 31 Décembre 1979

Pays	Catégorie Professionnelle	Catégorie des services généraux	Manuels	TOTAL 1979	TOTAL 1978
Ethiopie	2	–	–	2	2
Bénin	–	–	–	–	1
Cameroun	1	–	—	1	–
Congo	1	–	–	1	–
Ghana	9	2	1	12	11
Nigéria	10	16	11	37	31
Rwanda	1	–	–	1	1
Sierra Leone	1	–	–	1	1
Togo	2	3	–	5	3
Ouganda	1	–	–	1	1
Total	28	21	12	61	51

L'augmentation nette de 10 membres du personnel au cours de l'Exercice 1979 comprenant 7 membres du personnel de la catégorie professionnelle, 3 de la catégorie des services généraux, était le résultat de 18 nouveaux engagements effectués dont 8 devraient remplacer ceux qui ont quitté les services de la Société au cours de l'année. Le seul membre du personnel de la catégorie professionnelle qui a quitté le service pendant l'année devait rejoindre l'Institut d'Assurance pour l'Afrique de l'Ouest nouvellement crée, et sis à Monrovia, Libéria, pour occuper un poste de Direction. On peut par conséquent dire que le mouvement du personnel n'a guère affecté l'ensemble du personnel de la Société.

Pour des raisons historiques et en raison également des problèmes de logement qui persistent et dont mention a été faite précédemment, les Nigérians constituent le pourcentage le plus élevé du personnel de la Société, suivis des ressortissants du Ghana et du Togo. A la fin de l'année 1979, l'effectif de la Société se chiffrait à 61 personnes ressortissants de neuf pays africains. Deux membres du personnel sont des ressortissants de l'Afrique Centrale, tandis que 4 et 55 autres membres du personnel sont respectivement des ressortissants de l'Afrique Orientale et Occidentale. La création des bureaux sous régionaux permettra certainement à la Société de remédier incessamment au problème de la répartition géographique équitable du Personnel.

Il convient également de mentionner que parmi les 28 professionnels à la fin de l'année, 13 ont été engagés dans le département des opérations techniques et 15 s'occupent de la Comptabilité et de l'Administration, alors qu'à la fin de l'année 1978 les chiffres correspondants étaient 11 et 10 respectivement.

ADHESION A LA SOCIETE

A la fin de l'année 1978, la Société comptait comme Membres 35 Etats Africains et la Banque Africaine de Développement. Le Libéria et la Haute Volta qui ont acquis le plein statut de Membre conformément à une résolution speciale adoptée par l'Assemblée Générale lors de sa Réunion Inaugurale tenue en 1977, n'ont pas encore completé les formalités requises pour pouvoir rendre leur pouvoir de vote effectif au cours des Réunions de l'Assemblée Générale.

La situation sus-esquissée a persisté jusqu'à la fin de l'année 1979, mais des contacts se sont poursuivis auprès des Gouvernements du Libéria et de la Haute Volta en vue de remédier à la situation. D'autres contacts ont été initiés auprès des Etats Africains Non-Membres aux fins de débattre les questions relatives à leur accession à l'Accord portant création de la Société. On espère que des résultats positifs seront obtenus à ce sujet dans un proche avenir.

Assemblée Générale, Lomé, Togo, Juin 1979

ASSEMBLEE GENERALE

Sur l'invitation du Gouvernement Togolais, l'Assemblée Générale a tenu sa Première Réunion Annuelle Ordinaire à Lomé les 21 et 22 Juin 1979. Son Excellence M. Têvi Têtê Bénissan, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Togo a présidé l'ouverture officielle de la Réunion.

Les Représentants de 28 Etats Membres et de la Banque Africaine de Développement, réunissant 87,34% du pouvoir total de vote de la Société, ont assisté à la Réunion. Les Représentants du Gouvernement de Mozambique, de la WAICA et de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ont également assisté à la Réunion.

L'Assemblée Générale a approuvé le Rapport du Conseil d'Administration couvrant la période du 1er Avril, 1977 au 31 Décembre 1978 ainsi que les comptes de la Société pour le premier exercice financier se terminant le 31 Décembre 1978 et a nommé des Commissaires aux Comptes pour l'exercice financier suivant.

L'Assemblée a examiné le progrès réalisé par la Société et a arrêté le Règlement régissant la composition du Comité Chargé des Résolutions et la Procédure à suivre par celui-ci; ce Comité examinera d'avance les points de l'Ordre du Jour de l'Assemblée, et tout projet de résolutions qui lui sera soumis, et fera des recommandations appropriées à l'Assemblée Plénière. Les Représentants de l'Algérie, du Bénin, du Burundi et de l'Ethiopie ont été élus Membres du Comité Chargé des Résolutions pour la Première Réunion Annuelle Ordinaire. Le texte des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale lors de ladite réunion figure à l'annexe III de ce Rapport.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 1979, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions indiquées dans le tableau suivant:

Dates et Lieux des Réunions du Conseil — 1979

Réunions	*Dates*	*Lieux*
9ème	22/23 Février	Mohammedia/Maroc
10ème	19/20 Avril	Lagos/Nigéria
11ème	19/23 Juin	Lomé/Togo
12ème	6/7 Novembre	Yaoundé/Cameroun

Outre la formulation des politiques générales de la Société et l'examen du progrès réalisé période par période, le Conseil a dû étudier un certain nombre de questions importantes et prendre des décisions appropriées à ce sujet au cours de l'année 1979. Parmi ces questions, on retiendra notamment l'adoption d'une méthode de comptabilisation, l'organigramme, la création des Bureaux sous-régionaux pour desservir l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord. Le Budget pour l'exercice 1979 a été approuvé au début de l'année, et le projet de budget pour l'exercice 1980 a été examiné lors de la 12ème réunion. Par ailleurs, le programme de rétrocession pour l'exercice 1980 a été examiné minutieusement et approuvé par le Conseil avant la fin de l'année. Le problème de la persistance de l'inflation et celui de la dévaluation continuelle du dollar, qui est la monnaie de compte de la société, ont convaincu le Conseil de la nécessité de revoir le barème des salaires de la Société, en accordant une augmentation modeste au personnel à partir du 1er janvier 1979. Cette révision était considérée comme une mesure temporaire en attendant que soient prises des mesures plus durables qui définiraient des mécanismes automatiques garantissant le personnel contre l'érosion continue d'une grande partie de son revenu réel, des suites de l'inflation sans cesse croissante.

A la fin de l'année sous revue, une grande attention a été accordée à ce problème, et le Conseil a été en faveur du principe d'établir une indemnité de chèreté de la vie qui ferait partie de l'ensemble des mesures sur la réforme des salaires. Cette indemnité devrait être dans le sens des arrangements similaires qui existent dans d'autres institutions internationales et régionales, et qui visent à protéger le moral du personnel et à retenir leur loyauté à l'égard de la Société. D'autres mesures sur la réforme de la structure salariale devraient suivre sur la base d'une étude d'ensemble pour identifier celle qui serait la plus appropriée pour la Société, en tenant compte de sa nature unique en tant qu'organisation internationale régionale à caractère commercial.

En reconnaissance du rôle de développement que la Société est appelée à jouer, le Conseil a continué d'encourager son association dans les efforts en cours en vue de la création d'une institution africaine pour la promotion de l'habitat (Shelter Afrique). Au cours de cette année, un Groupe de travail a été constitué en vue de développer ce projet, comprenant les représentants de la Banque Africaine de Développement, le Commonwealth Development Corporation (CDC) et la Société Africaine de Réassurance. D'autres institutions et agences de développement, dont l'IFC de la Banque Mondiale, la CCCE de France, le DEG de la République Fédérale d'Allemagne, l'IFU du Danemark, et les Services de Promotion Industrielle S.A. ont également exprimé leur intérêt à participer à ce projet.

Au cours de l'année 1979, le Conseil s'est heurté à un problème d'ordre statutaire relatif à sa composition et résultant de l'absence de règles pour déclarer la vacance d'un poste et pour l'occuper. L'un des Administrateurs, à savoir M. E. Sinyokosa, a été empêché temporairement au début de l'année d'assister à la 9ème Réunion, mais son absence a persisté pendant toute l'année. Malheureusement son Suppléant a été désigné à d'autres fonctions et il n'a pas pu nommer un successeur pour le remplacer lorsqu'il est absent. Au cours de l'année sous revue, le Conseil a examiné les diverses solutions possibles mais n'a pas été en mesure de déclarer le poste de M. Sinyokosa vacant. Entretemps, il a été possible d'arrêter des règles aux fins d'éviter qu'un tel cas ne se reproduise à l'avenir et ces règles entreront en vigueur après l'approbation de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le composition du Conseil d'Administration a été légèrement modifiée au cours de l'année 1979. Le mandat de M. Thomas Okelo-Odongo en tant qu'Administrateur Exécutif de la BAD a pris fin en Octobre et il a été remplacé au sein du Conseil d'Administration de la Société par M. Babacar N'Diaye, Directeur des Finances de le BAD qui a désigné M. M. Challobah également de la BAD, comme son Suppléant.

POINTS PRINCIPAUX DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Comptes Techniques

		1979 US $	1978 US $
1.	Encaissement de Primes Brutes souscrites en 1979 pour les années de souscription 1978 et 1979	21,980,344	3,561,269
2.	Primes Brutes conservées en 1979 pour les années de souscription 1978 et 1979	13,878,212	3,125,694
3.	Charges Nettes—(Commissions et charges diverses)	7,312,701	1,712,503
4.	Réserves de Réassurance au 31 Décembre 1979	4,932,468	245,165

Placements et Revenus Provenant de ces Placements

5.	Placement à Court Terme	2,067,213	1,431,626
6.	Revenus et Intérêts	238,088	243,993

Compte de Profits et Pertes

7.	Frais relatifs aux Réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	312,683	329,645
8.	Frais Divers	1,633,043	1,168,984
9.	Perte pour l'année	307,322	274,338

Rapport des Commissaires aux Comptes et Etats Financiers de l'Année Comptable clôturée au 31 Décembre 1979

Les Comptes Finaux pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 Décembre 1979, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent ainsi que les notes sur ces comptes finaux, figurent dans les pages suivantes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUX MEMBRES DE LA SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

Conformément à la mission qui nous a été confiée, pour laquelle nous avons obtenu toutes les informations et explications nécessaires, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Société Africaine de Réassurance, qui comprennent le bilan, le compte des résultats techniques et le compte de profits et pertes, revenu de souscription, état sur l'origine et l'application des ressources financières ainsi que les notes numérotées de 1 à 15.

Nos vérifications ont été conduites en accord avec les normes de révision généralement admises et les obligations légales auxquelles est soumise votre Société. Elles ont notamment comporté des contrôles par sondages des livres comptables et toutes vérifications que nous avons jugé nécessaires d'effectuer en la circonstance. Les états financiers ont été réconciliés avec les livres comptables qui sont correctement tenus.

A notre avis, le bilan, le compte de profits et pertes, l'état sur l'origine et l'application des ressources financières, le compte des résultats techniques ainsi que les notes qui les accompagnent, donnent respectivement une image fidèle et sincère de la situation financière de la Société Africaine de Réassurance au 31 décembre, 1979 et les soldes des comptes de profits et pertes et des résultats techniques et l'état sur l'origine et l'application des ressources financiéres de la période.

AKINTOLA WILLIAMS & CO.

Chartered Accountants

Lagos, Nigéria
29 avril 1980

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

BILAN AU 31 DECEMBRE 1979

	Note	1979 US $	1979 US $	1978 US $	1978 US $
UTILISATION DES RESSOURCES					
Immobilisations	4		284,712		197,473
Placements	5		2,067,213		1,431,626
Actif à court terme					
Montants dus par les Sociétés Cédantes		4,260,459		982,932	
Dépôts chez les Cédantes		5,984,626		522,532	
Débiteurs divers et charges payées d'avance	6	515,919		237,261	
Banques et Caisse	7	1,748,503		1,630,257	
		12,509,507		3,372,982	
Moins: **Passif à court terme**					
Montants dus à d'autres Sociétés sur des comptes de réassurance		3,736,546		461,646	
Dépôts dus à d'autres Sociétés sur des comptes de réassurance		2,110,952		10,377	
Créditeurs divers et charges à payer	8	347,637		320,245	
		6,195,135		792,268	
			6,314,372		2,580,714
Frais de Premier Etablissement	9		229,511		306,014
			US $8,895,808		US $4,515,827
FINANCEMENT:—					
Capital	10		4,595,000		4,595,000
A déduire: Montants dus sur le capital souscrit			50,000		50,000
			4,545,000		4,545,000
Solde du compte de profits et pertes			(581,660)		(274,338)
			3,963,340		4,270,662
Reserves de réassurance			4,932,468		245,165
			US $8,895,808		US $4,515,827

SAAD KANOUNI *Président*

EDWARD MENSAH *Directeur Général*

Les notes 1 à 15 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE COMPTABLE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 1979

	US $	1979 US $	US $	1978 US $
Revenus non crédités à d'autres comptes				
Revenus financiers et Intérêts reçus		238,088		243,993
Profit réalisé sur immobilisé vendu		5,099		—
		243,187		243,993
A déduire:				
Charges non imputées aux comptes de résultats techniques				
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	312,683		329,645	
Amortissements	93,809		36,241	
Rémunération des Commissaires aux Comptes	25,000		25,000	
Différence de change	42,514		50,942	
		474,006		441,828
		(230,819)		(197,835)
Frais de premier établissement—Amortissements		(76,503)		(76,503)
Profits (Pertes) de l'année		(307,322)		(274,338)
Solde reporté de l'exercice		(274,338)		—
Solde déficitaire reporté		US $(581,660)		US $(274,338)

Les notes 1 à 15 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES POUR L'EXERCICE COMPTABLE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 1979

	Note	Incendie et accident US $	Marine et aviation US $	Vie US $	Total 1979 US $	1978 US $
Revenus des soucriptions						
Reserves reportées		147,628	97,029	508	245,165	—
Primes Brutes		12,550,204	9,225,359	204,781	21,980,344	3,561,269
		12,697,832	9,322,388	205,289	22,225,509	3,561,269
Moins: Rétrocession de primes		5,937,921	2,409,376	—	8,347,297	435,575
Primes nettes		6,759,911	6,913,012	205,289	13,878,212	3,125,694
Intérêts reçus		—	—	—	—	958
		6,759,911	6,913,012	205,289	13,878,212	3,126,652
Charges des Souscriptions						
Sinistres	13	1,483,772	1,244,959	62,559	2,791,290	564,507
Commissions	14	1,919,702	2,117,170	46,015	4,082,887	787,996
Primes—Excédent de Sinistre		210,000	150,000	—	360,000	360,000
Frais divers	15	55,645	22,778	101	78,524	—
Frais Généraux		1,077,809	538,904	16,330	1,633,043	1,168,984
		4,746,928	4,073,811	125,005	8,945,744	2,881,487
Résultats techniques (excédent reporté des souscriptions sur les sinistres pour l'année)		2,012,983	2,839,201	80,284	4,932,468	245,165
Réserves applicables à l'année de souscription des traités 1978					4,277,080	245,165
Année de souscription 1979					655,388	—
Total des réserves de réassurance reporté au 31 décembre 1979					4,932,468	245,165

Les notes 1 à 15 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

NOTES RELATIVES A L'ORIGINE ET L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

	1979		1978	
	US $	US $	US $	US $
Origine des ressources				
Perte nette de l'exercice	(307,322)		(274,338)	
Vente d'immobilisé	46,933		—	
		(260,389)		(274,338)
Ajustement des postes n'engageant pas de mouvement de fonds—				
Amortissements	93,809		36,241	
Frais de premier établissement	76,503		76,503	
		170,312		112,744
Autres revenus				
Capital Actions	—		4,545,000	
Réserves de réassurance	4,687,303		245,165	
		4,687,303		4,790,165
		4,597,226		4,628,571
Moins: **Utilisation des ressources**				
Acquisition immobiliéres	227,981		233,714	
Frais différés	—		382,517	
		227,981		616,231
		4,369,245		4,012,340
A ajouter/(à déduire) mouvement de l'Actif et le Passif				
Montants dus par les Sociétés Cédantes	(3,277,527)		(982,932)	
Dépôts chez les Cédantes	(5,462,094)		(522,532)	
Débiteurs divers et charges payées d'avance	(278,658)		(237,261)	
Montants dus à d'autres Sociétés sur des comptes de réassurance	3,274,900		461,646	
Dépôts dus à d'autres Sociétés sur des comptes de réassurance	2,100,575		10,377	
Créditeurs divers et charges à payer	27,392		320,245	
		(3,615,412)		(950,457)
		US $753,833		US $3,061,883
Représenté par				
Mouvement des placements et Liquidités nettes				
Accroissement des placements		635,587		1,431,626
Accroissement des soldes en banques et à la caisse		118,246		1,630,257
		US $753,833		US $3,061,883

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes Comptables

Les principes comptables suivants ont été adoptés pour l'établissement des états financiers:—

(a) **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient sous déduction des amortissements cumulés.

(b) **Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie économique des immobilisations.

	Taux annuels
Installations, Matériel et équipement	Entre 12½% et 33⅓%
Matériel de transport	25%

(c) **Evaluation des opérations libellées en devises étrangères**

(i) Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères, à l'exception de ceux libellés en US dollars, sont convertis aux taux en vigueur au 31 décembre 1979;

(ii) Les revenus libellés en devises étrangères, à l'exception de ceux libellés en US dollars, sont convertis aux taux correspondants à la date de l'opération;

(iii) Les différences de change sont comptabilisées au compte des profits et pertes.

(d) **Placements financiers**

Les Placements sont évalués au prix de revient.

(e) **Compte des résultats techniques et réserves de réassurance**

Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base du système de "l'année de traité" et sont conservés non clôturés pendant trois ans, au cours desquels ils sont pris en considération suivant l'année de souscription des traités.
Les crédits ne sont pris dans les états financiers que pour les comptes reçus à la fin de l'exercice.
Les réserves seront ajustées chaque année par rapport aux sinistres à couvrir et les ajustements y afférents seront faits aux comptes des profits et pertes.

(f) **Débiteurs**

Les comptes des débiteurs sont valorisés aprés déduction des provisions pour les créances spécifiques dont le recouvrement est considéré comme douteux.

2. Reprise des Comptes

Les chiffres relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 1978 sont encore repris ici, surtout par rapport au compte de résultats techniques et au compte des profits et pertes pour tirer parti de l'expérience acquise par la Société à la fin de l'exercice de 1979.

Les frais généraux qui pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1978, ont été imputés au compte des profits et pertes, sont comptabilisés pour le présent exercice au compte de résultats techniques.

3. Réassurance—Vie

Ces comptes ne comprennent que les chiffres reçus à la date d'établissement des comptes de la Société. Aucune évaluation d'actuaire n'a été effectuée au 31 décembre 1979.

4. Immobilisations

Le montant de US $284,712 figurant au bilan s'analyse ainsi:—

	Installations Matériel et Equipement	Matériel et Transport	Total
	US $	US $	US $
Valeur brute au 1er Janvier 1979	155,114	78,600	233,714
Addition au cours de l'année	173,012	49,871	222,883
	328,126	128,471	456,597
Moins: Vente réalisée	—	45,804	45,804
	328,126	82,667	410,793
Amortissements cumulés au 1er Janvier 1979	19,890	16,351	36,241
Charges imputées à la période sous revue	73,143	20,667	93,810
	93,033	37,018	130,051
Moins: Amortissements cumulés sur immobilisations vendues	—	3,970	3,970
	93,033	33,048	126,081
Valeur nette comptable au 31 décembre 1979	US $235,093	US $49,619	US $284,712
Valeur nette comptable au 31 décembre 1978	US $135,224	US $62,249	US $197,473

5. Placements

Les placements s'élevant à US $2,067,213 (1978—US $1,431,626) sont des comptes à terme.

6. Débiteurs divers et charges payées d'avance

Le montant de US $515,919 relatif aux débiteurs divers et aux charges payées d'avance comprend les éléments suivants:—

	1979	1978
	US $	US $
Personnel	39,608	23,363
Autres débiteurs	430,840	127,863
Charges payées d'avance	45,471	86,035
	US $515,919	US $237,261

7. Banques et Caisse

Cette rubrique s'analyse ainsi:—

	1979	1978
	US $	US $
Banques	1,745,695	1,175,258
Caisse	2,808	4,999
Fonds en transit	—	450,000
	US $1,748,503	US $1,630,257

8. Créditeurs divers et charges à payer

Le montant de US $347,637 figurant au bilan comprend les sommes suivantes:—

	1979 US $	1978 US $
Banque Africaine de Développement	201,687	207,506
Créditeurs divers et provision	93,468	46,130
Charges à payer	52,482	66,609
	US $347,637	US $320,245

9. Frais de Premier Etablissement

Tous les frais engagés avant le 1er Janvier, 1978, date à laquelle la Société est réellement entrée en activité, ont été comptabilisés en frais de premier établissement. Ces frais seront amortis sur une durée de cinq ans à compter du 1er Janvier, 1978.

Le montant de US $229,511 figurant au bilan comprend:—

	1979 US $	1978 US $
Solde reporté	306,014	382,517
Moins: Amortissements de l'exercice	76,503	76,503
	US $229,511	US $306,014

10. Capital Actions

Le capital-actions autorisé s'élève à US $15,000,000 et est à souscrire à concurrence de US $10,000,000 à la constitution de la Société. Une proportion de cinquante pour cent du capital souscrit peut être appelée et libérée dès la souscription. Les cinquante pour cent restants du capital de la Société ne seront appelés par cette dernière que pour lui permettre de faire face à des obligations qu'elle ne pourrait couvrir d'une autre façon.

Le montant de US $4,595,000 figurant au bilan au 31 décembre, 1979 s'analyse ainsi:—

	US $
Capital à souscrire	10,000,000
Moins: Montant non libéré et non souscrit	5,405,000
	US $4,595,000

Une analyse détaillée du capital actions figure en Annexe 1.

11. Frais Généraux

Les frais généraux sont imputés au compte de résultats techniques sur la base de primes

12. Comptes des résultats techniques et réserves de réassurance

Comme les comptes et les informations sur les pertes (sinistres) en suspens n'ont pas été reçus pour les exercices de 1978 et 1979 au 31 décembre 1979 les chiffres comptabilisés pour l'exercice ouvert en cours sont mis en réserves et reportés sur l'année financière suivante, lorsqu'il sera possible de faire apparaître le résultat d'une "année clôturée" après calcul des provisions sur primes et sinistres conformément aux dispositions des traités.

Les comptes des résultats techniques représentent les souscriptions ainsi que les sinistres et commissions pour les comptes reçus au 31 décembre 1979 concernant les exercices de 1978 et 1979. Le compte de résultats techniques fait ressortir les états financiers de l'année de souscription 1978 au cours du présent exercice:—

Les revenus enregistrés globalement pour l'année de souscription 1978 couvrant les deux exercices clôturés au 31 décembre 1979 s'analysent comme suit:

	Incendie et Accident US $	Marine et Aviation US $	Vie US $	Total US $
Revenus des Souscriptions				
Primes brutes	9,888,881	8,187,960	142,977	18,219,818
Moins: Rétrocessions de primes	4,685,561	2,171,590	—	6,857,151
	5,203,320	6,016,370	142,977	11,362,667
Charges des souscriptions				
Sinistres	1,270,600	1,157,941	51,364	2,479,905
Commissions	1,504,634	1,866,190	34,819	3,405,643
Charges diverses	20,240	10,774	41	31,055
Frais Généraux	701,391	455,904	11,689	1,168,984
	3,496,865	3,490,809	97,913	7,085,587
Réserves de réassurance pour l'année de souscription 1978 (excédent reporté des souscriptions sur les sinistres de la période)	US $1,706,455	2,525,561	45,064	4,277,080

13. Sinistres

Les chiffres s'analysent ainsi:—

	Incendie et Accident US $	Marine et Aviation US $	Vie US $	Total US $
Montant brut des sinistres payés	2,806,599	2,198,771	62,559	5,067,929
Moins: Récupérations	1,322,827	953,812	—	2,276,639
	US $1,483,772	1,244,959	62,559	2,791,290

14. Commissions

Les commissions se ventilent ainsi:—

	Incendie et Accident US $	Marine et Aviation US $	Vie US $	Total US $
Commissions payées	3,906,072	2,919,870	46,015	6,871,957
Moins: Commissions reçues	1,986,370	802,700	—	2,789,070
	US $1,919,702	2,117,170	46,015	4,082,887

15. Charges

Cette rubrique s'analyse ainsi:—

	Incendie et Accident US $	Marine et Aviation US $	Vie US $	Total US $
Charges brutes	84,160	23,376	101	107,637
Moins: Récupérations	28,515	598	—	29,113
	US $55,645	22,778	101	78,524

SOCIETE AFRICANE DE REINSURANCE

Etat des souscriptions au 31 Decembre 1979

(exprimé en US Dollars)

Annexe I

Capital autorisé US $15,000,000

Pays	Capital à souscrire		Montant non appelé 50%	Montant appelé				50%
	Nombre d'actions	Montant	Montant	Actions non-souscrites	Actions souscrites	Montant libéré	Montant non libéré	Total
1. Banque Africaine de Developpement	100	1,000,000	500,000	—	500,000	500,000	—	500,000
2. Algérie	60	600,000	300,000	—	300,000	300,000	—	300,000
3. Benin	10	100,000	50,000	50,000	50,000	50,000	—	50,000
4. Botswana	10	100,000	50,000	—	—	—	—	50,000
5. Burundi	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
6. Cameroun	30	300,000	150,000	—	150,000	150,000	—	150,000
7. Centrafrique	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
8. Tchad	12	120,000	60,000	—	60,000	60,000	—	60,000
9. Congo	13	130,000	65,000	65,000	—	—	—	65,000
10. Egypte	60	600,000	300,000	—	300,000	300,000	—	300,000
11. Guinée Equatoriale	10	100,000	50,000	50,000	—	—	—	50,000
12. Ethiopie	28	280,000	140,000	—	140,000	140,000	—	140,000
13. Gabon	16	160,000	80,000	—	80,000	80,000	—	80,000
14. Gambie	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
15. Ghana	33	330,000	165,000	—	165,000	165,000	—	165,000
16. Guinée	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
17. Guinée Bissau	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
18. Côte d'Ivoire	25	250,000	125,000	—	125,000	125,000	—	125,000
19. Kenya	26	260,000	130,000	—	130,000	130,000	—	130,000
20. Lesotho	10	100,000	50,000	50,000	—	—	—	50,000
21. Libéria	10	100,000	50,000	—	50,000	—	50,000	50,000
22. Libye	60	600,000	300,000	—	300,000	300,000	—	300,000
23. Madagascar	18	180,000	90,000	90,000	—	—	—	90,000
24. Malawi	10	100,000	50,000	50,000	—	—	—	50,000
25. Mali	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
26. Ile Maurice	14	140,000	70,000	—	70,000	70,000	—	70,000
27. Mauritanie	12	120,000	60,000	—	60,000	60,000	—	60,000
28. Maroc	60	600,000	300,000	—	300,000	300,000	—	300,000
29. Niger	10	100,000	50,000	—	50,000	50,000	—	50,000
30. Nigéria	60	600,000	300,000	—	300,000	300,000	—	300,000
31. Rwanda	10	100,000	50,000	50,000	—	—	—	50,000
32. Sénégal	21	210,000	105,000	—	105,000	105,000	—	105,000
33. Sierra Leone	13	130,000	65,000	—	65,000	65,000	—	65,000
34. Somalie	12	120,000	60,000	—	60,000	60,000	—	60,000
35. Soudan	30	300,000	150,000	—	150,000	150,000	—	150,000
36. Swaziland	11	110,000	55,000	—	55,000	55,000	—	55,000
37. Tanzanie	24	240,000	120,000	—	120,000	120,000	—	120,000
38. Togo	11	110,000	55,000	—	55,000	55,000	—	55,000
39. Tunisie	25	250,000	125,000	—	125,000	125,000	—	125,000
40. Ouganda	22	220,000	110,000	—	110,000	110,000	—	110,000
41. Haute Volta	11	110,000	55,000	—	55,000	55,000	—	55,000
42. Zaïre	19	190,000	95,000	—	95,000	95,000	—	95,000
43. Zambie	34	340,000	170,000	—	170,000	170,000	—	170,000
Total	1,000	10,000,000	5,000,000	405,000	4,595,000	4,545,000	50,000	5,000,000

Note: Certains pays membres dont la souscription n'est pas libérée, doivent encore ratifier l'Accord.